

D 230424-08

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2024

Affichage : 29/04/2024

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 23 avril 2024**

Sur convocation en date du 17 avril 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 avril 2024 à 18 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Étaient excusés :

Serge CHANEL a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Sandra MERLE a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**NOUVELLE MAIRIE : DEMANDES DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRES  
AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT  
POUR L'UTILISATION DE BOIS LOCAL - DANS LE CADRE DU CONTRAT DE  
CHALEUR RENOUEVELABLE PORTE PAR LE DEPARTEMENT AUPRES DE  
L'ADEME -- PRECISION SUR LA MOBILISATION DU PET 2 PORTE PAR GBA**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article L.2125-1 du code de la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu les articles R. 2112-18 et R 2194-1 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la décision de gestion de M. le Maire informant le Conseil municipal du 26 janvier 2021 du choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

D 230424-08

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus, autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu le procès-verbal du jury du mercredi 29 septembre 2021 sélectionnant les 3 candidats admis à concourir pour déposer une esquisse +.

Vu le procès-verbal du jury de concours le 23 février 2022 décidant de retenir le groupement Composite Architectes, Cabinet Denizou, Didier Pierron DPI, In Situ ingénierie et acoustique, Cabinet Strem Sarl, Canopée Sarl et Bepur

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT

Vu les réunions du COPIL « centralisation des services généraux municipaux » du 24 février 2021, 24 avril 2021, 16 juin 2021, 29 septembre 2021, 23 février 2022, 24 juin 2022, 22 mars 2023, 12 avril 2023 et du 26 avril 2023

Vu la délibération du 23 mai 2023, approuvant d'une part l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction d'une nouvelle Mairie pour un coût prévisionnel de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option, et d'autre part l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le taux définitif d'honoraires à 13.78 % (soit 12.42 % pour la mission de base + EXE et à 1.36 % pour OPC) et prévoyant une reprise des études liées à la suppression d'une partie du sous-sol pour 9 300 € HT ce qui porte le montant total des honoraires à 482 331.43 € HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du 23 mai 2023 approuvant le plan de financement et le dépôt des dossiers de demande de subvention pour l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes le Département de l'Ain et Grand Bourg Agglomération

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 pour les lots 1 et 2 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour les lots 3 à 19 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la délibération du 23 avril 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n° 3 pour les lots 20 et 21 aux entreprises KH ENERGY et PHREATECH pour un montant de 69 443,00 € HT soit 83 331,60 € ce qui porte le montant total des marchés de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

D 230424-08

Vu les arrêtés attributifs de subvention transmis par l'Etat au titre du DSIL (261 900 €), de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de sa politique d'accompagnement des territoires (500 000 €), du Département de l'Ain au titre de la transition écologique (300 000 €)

### 1°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UTILISATION DU BOIS LOCAL

La Commune peut mobiliser des subventions spécifiques auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département, au titre de l'utilisation de bois local dans le projet de restructuration de la nouvelle Mairie. Le bois local sera utilisée dans la nouvelle Mairie dans le cadre du déploiement d'une ossature bois pour les murs du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment ainsi qu'au niveau de la charpente.

Sur la base du montant du marché de travaux bois notifié à l'entreprise retenue APEX, les subventions potentielles seraient de :

Lot	Montant du marché HT	Subvention Région 20% des dépenses liés au bois local	Subvention département 15% du lot bois
LOT 05 : OSSATURES BOIS - CHARPENTE BOIS de l'entreprise APEX	202 999,02 €	25 000 €	30 500 €

Un bonus la DETR pourrait également, le cas échéant, être attribué.

### 2°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE : UTILISATION DE LA GEOTHERMIE PROFONDE

Le Département de l'Ain travaille à la construction d'une candidature pour porter un Contrat de Chaleur Renouvelable auprès de l'ADEME. Le Contrat de Chaleur Renouvelable est un outil proposé par l'ADEME permettant aux professionnels et aux collectivités d'accéder aux crédits du fonds chaleur pour cofinancer des projets d'investissements.

Dans ce contexte, le Département de l'Ain a confié à la SPL ALEC AIN la réalisation d'un appel à projets afin d'identifier, les projets de production de chaleur renouvelable susceptibles d'aboutir au cours des trois prochaines années.

Le montant de la participation sollicitée est de 20 400€ pour une dépense de 40 000€ HT.

Il est à noter que la Commune a déjà bénéficié d'une subvention de 17 920€ de la part de l'ADEME pour réaliser les tests de réponse thermique du sous-sol avant d'envisager un chauffage par géothermie profonde.

### 3°/ PRECISION SUR LA MOBILISATION DU PET 2 PORTE PAR GBA

Par courrier du 5 juillet 2023, M. le Président de GBA a noté la demande de la Commune relatif au fonds de concours communautaire de 800 000 € au titre du PET 2 pour permettre la réalisation d'une nouvelle Mairie.

Le projet a été présenté par M. le Maire en réunion de l'Unité Urbaine (conférence territoriale rassemblant les 4 communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat) le 9 novembre 2023. « Au regard des caractéristiques du projet porté par la Commune de Viriat, les Maires approuvent cette opération au regard des règles régissant le dispositif du PET. » Cette opération relève des critères suivants du PET 2 :

D 230424-08

- volet réaménagement des centres bourgs : densification de centralité (reconstruction de la ville sur la ville), création de cellules commerciales (dont agence postale communale) et accueil des usagers de l'état civil en lien avec la localisation de l'hôpital Fleyriat à Viriat
- volet réhabilitation thermique de bâtiments : « même si le dossier ne porte pas sur de la réhabilitation thermique, il présente un volet Energie Renouvelable très marqué (géothermie, haute performance énergétique). De plus le futur bâtiment présentera une dimension extrêmement vertueuse en matière écologique.
- équipement de proximité (il est rappelé que ce volet ne peut mobiliser plus de 25 % des fonds alloués à la conférence territoriale) : projet visant à la création d'un bâtiment neuf.

Le dossier de demande de subvention à finaliser sera donc construit autour de ces trois thématiques

#### 4°/ MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu de la notification des marchés de travaux, des subventions déjà attribuées, des dossiers des subventions complémentaires à déposer au titre du bois local et du réseau de chaleur renouvelable, des demandes à compléter (Département de l'Ain-équipements structurant, GBA-PET 2), le plan de financement prévisionnel s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Pré-études diagnostics	54 900 €	Etat DETR sur 3754 331€ dont 482 331 € ingénierie et 3 272 000 € de dépenses retenues	261 900 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre, CT, SPS	516 666 €	Région Auvergne Rhône-Alpes Contrat Région dépenses retenues 3 326 673€	500 000 €
Travaux de construction	3 450 000 €	Département – investissements structurants 1 000 000 € de dépenses retenues au taux de 15 %	150 000 €
Dont 202.999,02 sur le lot ossature bois et charpente bois		Département –transition écologique dépenses retenues 1 500 000 € de dépenses retenues au taux de 20 %€	300 000 €
Dont 39.710€ pour le réseau de chaleur		Grand Bourg Agglomération PET 2 (3 volets)	800 000 €
Agencement intérieur	297 584 €	Département de l'Ain Bois local	30 500 €
Travaux de raccordement et VRD	49 998 €	Région Auvergne Rhône-Alpes Bois local	25 000 €
TOTAL HT	4 369 148 €	ADEME Réseau Chaleur	20 400 €
		ADEME Test de Réponse Thermiques pour le réseau de chaleur	17 920 €
		Autofinancement -emprunt	2 263 428 €
		TOTAL HT	4 369 148 €

#### Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- adopter le nouveau plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus
- autoriser M. le Maire à déposer les dossiers complémentaires de demande de subvention au titre de l'utilisation du bois local auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et le cas échéant auprès de l'Etat pour obtenir une bonification de 5 %

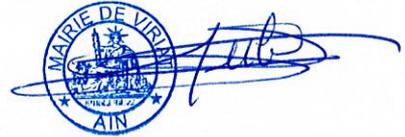
D 230424-08

- autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant auprès du Département de l'Ain via la SPL ALEC AIN dans le cadre de l'appel à projets sur les travaux de production de chaleur renouvelable (géothermie profonde)
- autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre de l'appel à projet des pactes de territoire 2025 sur le volet équipement structurant
- autoriser M. le Maire à finaliser le dossier de demande d'accompagnement financier déposé au titre du PET 2 auprès de GBA
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Viriat, Ain, is overlaid with a blue ink signature.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session of the Mayor of Viriat, Ain, is overlaid with a blue ink signature.